

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID: 001-210101739-20240606-2024_081_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

Signature d'un bail d'habitation avec M. David CROZES, responsable adjoint du cinéma, pour le logement T3 – Appartement 3 Combles - de la Ferme Crochat (29 rue de Parozet à GEX), couvrant la période du 15/06/2024 au 31/12/2024 (3.3.)

Service:

Direction générale des services (MM)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur David CROZES, responsable adjoint du cinéma municipal, qui ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

DE SIGNER le bail d'habitation ci-annexé avec Monsieur David CROZES pour la période du 15/06/2024 au 31/12/2024, pour un T3 au 2e étage (combles) sis 29 rue de Parozet (Ferme Crochat) 01170 GEX, d'une surface utile de 50,1 m² et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à **316,13** euros. ■

Pour copie conforme, Fait à Gex, le 06 juin 2024,

Le maire,

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 juin 2024, affichée & publiée le 07 juin 2024.